



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

•

42^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 150

•

NUMÉRO 92

MODERNISATION DU SÉNAT

Quatrième rapport du comité spécial—
Suite du débat

Question de

l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 2 février 2017

LE SÉNAT

Le jeudi 2 février 2017

MODERNISATION DU SÉNAT

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL— SUITE DU DÉBAT

L'honorable Diane Bellemare : Je trouve que votre amendement est logique, mais j'ai une question à vous poser. Avez-vous pensé à créer des catégories? Je vois très bien qu'on demande le consentement unanime dans le cas d'une personne qui se lève tout à coup et qui demande l'adoption d'un projet de loi. En même temps, je suis tout à fait sensible à ce qu'a dit le sénateur Mercer. On ne veut pas non plus être victime d'une personne qui est de mauvaise humeur cette journée-là et qui n'accorde pas son consentement.

• (1450)

À mon avis, il existe des différences dans les intentions des sénateurs. Par exemple, certains veulent s'exprimer dans le cadre des interpellations. À l'heure actuelle, les interpellations arrivent toujours à la fin. Souvent, il semble difficile pour un sénateur à la fin de la séance du mardi ou du jeudi de se lever afin de faire son

interpellation, car nous sentons que tout le monde a envie de partir. Par contre, lorsqu'une personne est prête à la dernière minute à faire son interpellation, ne devrait-elle pas pouvoir la présenter?

Pour moi, il est important que nous informions la Chambre à l'avance que nous souhaitons passer au vote. Enfin, en ce qui concerne les interpellations, je trouve injuste de devoir obtenir le consentement unanime.

Son Honneur le Président : Sénatrice Bellemare, voulez-vous poser une question?

La sénatrice Bellemare : Pensez-vous pouvoir en discuter?

[Traduction]

Le sénateur Tannas : C'est un bon point à faire ressortir. Il y aurait peut-être lieu de proposer un amendement, un sous-amendement ou encore un autre amendement. Merci.
